

| | |
|---|------------|
| Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale | M2 |
| Action 5 : agir au plus près des habitants | A5 |
| Développement et animation des territoires | 265 |

La Commission Permanente,

- VU** le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et notamment ses articles 107 et 108,
- VU** le règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de minimis,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L 132-7, L 132-11, L 153-16 et R 153-4,
- VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,
- VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** la délibération du Conseil Régional en dates du 30 juin 2011 relative à l'approbation du règlement d'intervention du Fonds Régional d'Etudes Stratégiques, modifiée la délibération du Conseil Régional les 27 et 28 juin 2013,
- VU** la décision d'exécution de la Commission européenne C(2015) 6093 du 28 août 2014 portant approbation du programme de développement rural de la Région des Pays de la Loire en vue d'un soutien du fonds européen agricole pour le développement rural,
- VU** la délibération du Conseil régional en date du 17 octobre 2014 relative à l'approbation des orientations stratégiques et financières du programme de développement rural régional (PDRR) FEADER 2014-2020,
- VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 23 et 24 juin 2016 relative à l'approbation du Pacte régional pour la ruralité,

- VU** la délibération du Conseil régional en date des 14, 15 et 16 décembre 2016, relative à l'approbation des grands principes de des Contrat Territoires-Région 2020 et Contrats de Développement Métropolitain,
- VU** la délibération du Conseil régional des 19, 20 et 21 décembre 2018 approuvant le Budget primitif 2019 et ses décisions modificatives,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 17 décembre 2012 relative à l'approbation du Nouveau contrat régional du Pays de la Haute Sarthe pour un montant d'aide régionale de 4 101 000 €, modifié par voie d'avenant,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 8 avril 2013 relative à l'approbation du Nouveau contrat régional de Pôle Métropolitain Loire-Angers et Angers Loire Métropole pour un montant d'aide régionale de 8 918 785 €, modifié par voie d'avenant,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 27 mai 2013 relative à l'approbation du Nouveau contrat régional du Pays de Retz Atlantique, pour un montant d'aide régionale de 4 239 000 €, modifié par voie d'avenant,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 8 juillet 2013 relative à l'approbation du Nouveau contrat régional de la CARENE, pour un montant d'aide régionale de 6 032 000 €, modifié par voie d'avenant,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 15 décembre 2014 relative à l'approbation du règlement d'intervention régional du dispositif en faveur de la modernisation de l'artisanat, du commerce et des services en milieu rural,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 15 décembre 2014 relative à l'approbation du Nouveau contrat régional du PETR de Grandlieu Machecoul et Logne pour un montant d'aide régionale de 2 495 000 €, modifié par voie d'avenant,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 10 avril 2015, approuvant la convention « Fonds Régional d'Études Stratégiques » n°2015_03536 relative à la révision du ScoT de l'agglomération du Choletais,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 28 septembre 2015 relative à l'approbation de la convention concernant le Dispositif régional en faveur de la modernisation de l'artisanat, du commerce et des services du Pôle d'Équilibre Territorial du Segréen,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 28 septembre 2015 relative à l'approbation de la convention concernant le Dispositif régional en faveur de la modernisation de l'artisanat, du commerce et des services du PETR Vallée du Loir et modifiée par voie d'avenant,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 26 février 2016 relative à l'approbation de la convention concernant le Dispositif régional en faveur de la modernisation de l'artisanat, du commerce et des services du Pays du Perche Sarthois, et modifiée par voie d'avenant,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 26 février 2016 relative à l'approbation de la convention concernant le Dispositif régional en

faveur de la modernisation de l'artisanat, du commerce et des services du Pays du Perche Sarthois, et modifiée par voie d'avenant,

- VU** la délibération de la Commission permanente du 8 juillet 2016 approuvant les termes du règlement d'aide régionale du Fonds Régional de Développement des Communes,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 8 juillet 2016 approuvant les termes du règlement d'aide régionale pour l'accompagnement des territoires qui s'engagent en faveur de la construction ou de la rénovation de leurs écoles,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 18 novembre 2016 relative à l'approbation de la convention concernant le Dispositif régional en faveur de la modernisation de l'artisanat, du commerce et des services du Pays de la Haute Sarthe,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 19 mai 2017 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes Châteaubriant Derval, pour un montant d'aide régionale de 3 794 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 7 juillet 2017 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes de Pontchâteau Saint Gildas des Bois, pour un montant de dotation de 1 858 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 7 juillet 2017 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes Anjou Loir Sarthe, pour un montant de dotation de 1 846 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 29 septembre 2017 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté d'agglomération CAP Atlantique, pour un montant de dotation de 4 755 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 29 septembre 2017 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté d'agglomération Pornic Cœur Pays de Retz, pour un montant de dotation de 3 153 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 29 septembre 2017 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes du Pays de Craon, pour un montant de dotation de 2 225 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 16 février 2018 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes des Coëvrons pour un montant de dotation de 2 298 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 20 avril 2018 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes de l'Ernée pour un montant de dotation de 1 676 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 20 avril 2018 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes Vie et Boulogne, pour un montant de dotation de 2 288 000 €,

- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 25 mai 2018 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes Anjou Bleu Communauté, pour un montant de dotation de 3 066 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 25 mai 2018 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes Agglomération Saumur Val de Loire, pour un montant de dotation de 7 591 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 13 juillet 2018 relative à l'approbation du Contrat de Développement Métropolitain 2020 de Nantes Métropole pour un montant de dotation de 17 000 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 13 juillet 2018 relative à l'approbation du Contrat de Développement Métropolitain 2020 de la Communauté Urbaine Angers Loire Métropole pour un montant de dotation de 9 100 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 13 juillet 2018 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes du Bocage Mayennais pour un montant de dotation de 1 627 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 13 juillet 2018 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes Maine Saosnois, pour un montant de dotation de 2 486 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 13 juillet 2018 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes Pays des Herbiers pour un montant de dotation de 1 343 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 13 juillet 2018 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie pour un montant de dotation de 2 475 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 13 juillet 2018 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes Sud Vendée Littoral pour un montant de dotation de 6 146 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 28 septembre 2018 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté d'agglomération de la CARENE pour un montant de dotation de 6 032 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 28 septembre 2018 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes Pays de Pouzauges pour un montant de dotation de 1 191 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 8 février 2019 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes Sèvre et Loire pour un montant de dotation de 1 445 000 €,

VU la délibération de la Commission permanente en date du 8 février 2019 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 du Pays du Perche Sarthois, pour un montant de dotation de 5 062 000 €,

VU la délibération de la Commission permanente en date du 8 février 2019 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes Vendée Sèvre Autise pour un montant de dotation de 1 500 000 €,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement

Après en avoir délibéré,

Dans le cadre de l'examen de nouveaux des Contrats Territoires-Région (CTR) 2020 :

AFFECTE

une autorisation de programme de 1 445 000 € qui sera mise en œuvre dans le cadre du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de Communes Sèvre et Loire (Loire-Atlantique - 44) jusqu'au 31 décembre 2020.

APPROUVE

le Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 avec la Communauté de communes Sèvre et Loire (Loire-Atlantique - 44), figurant en 1.1.1 - annexe 1.

AUTORISE

la Présidente à signer ce contrat.

AFFECTE

une autorisation de programme de 5 575 000 € qui sera mise en œuvre dans le cadre du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de Laval Agglomération (Mayenne - 53) jusqu'au 31 décembre 2020.

APPROUVE

le Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 avec Laval Agglomération (Mayenne - 53), figurant en 1.1.1 - annexe 2.

AUTORISE

la Présidente à signer ce contrat.

AFFECTE

une autorisation de programme de 5 062 000 € qui sera mise en œuvre dans le cadre du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 du Pays du Perche sarthois (Sarthe - 72) jusqu'au 31 décembre 2020.

APPROUVE

le Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 avec le Syndicat mixte du Pays du Perche sarthois, la Communauté de communes de l'Huisne sarthoise (Sarthe - 72), la Communauté de communes « Le Gesnois Bilurien » (Sarthe - 72) et la Communauté de communes des Vallées de la Brayte et de l'Anille (Sarthe - 72), figurant en 1.1.1 - annexe 3.

AUTORISE

la Présidente à signer ce contrat.

AFFECTE

une autorisation de programme de 1 706 000 € qui sera mise en œuvre dans le cadre du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté d'agglomération des Sables d'Olonne (Vendée - 85) jusqu'au 31 décembre 2020.

APPROUVE

le Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 avec la Communauté d'agglomération des Sables d'Olonne (Vendée - 85), figurant en 1.1.1 - annexe 4.

AUTORISE

la Présidente à signer ce contrat.

AFFECTE

une autorisation de programme de 1 500 000 € qui sera mise en œuvre dans le cadre du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes Vendée Sèvre Autise (Vendée - 85) jusqu'au 31 décembre 2020.

APPROUVE

le Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 avec la Communauté de communes Vendée Sèvre Autise (Vendée - 85), figurant en 1.1.1 - annexe 5.

AUTORISE

la Présidente à signer ce contrat.

Dans le cadre de l'exécution des Contrats Territoires-Région (CTR) 2020 et Contrats de Développement Métropolitain (CDM) :

ATTRIBUE

un montant total de subvention de 75 000 € pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes de Châteaubriant Derval (Loire-Atlantique - 44) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 - annexe 1.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat Territoires-Région

(CTR) 2020 de la Communauté de communes de Châteaubriant Derval (Loire-Atlantique - 44) comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 1.

ATTRIBUE

un montant total de subventions de 321 451 € pour les actions du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes du Pays de Pont-Château Saint-Gildas-des-Bois (Loire-Atlantique - 44) au bénéfice des tiers figurant en 1.1.3 - annexe 2.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses des actions concernées du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes du Pays de Pont-Château Saint-Gildas-des-Bois (Loire-Atlantique - 44) comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 2.

ATTRIBUE

un montant total de subventions de 868 079 € pour les actions du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté d'agglomération Pornic aggro Pays de Retz (Loire-Atlantique - 44) au bénéfice des tiers figurant en 1.1.3 - annexe 3.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses des actions concernées du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté d'agglomération Pornic aggro Pays de Retz (Loire-Atlantique - 44) comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 3.

ATTRIBUE

un montant total de subventions de 717 891 € pour les actions du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la CARENE (Loire-Atlantique - 44) au bénéfice des tiers figurant en 1.1.3 - annexe 4.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses des actions concernées du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la CARENE (Loire-Atlantique - 44) comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 4.

ATTRIBUE

un montant total de subventions de 185 785 € pour les actions du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes Sèvre et Loire (Loire-Atlantique - 44) au bénéfice des tiers figurant en 1.1.3 - annexe 5.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses des actions concernées du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes Sèvre et Loire (Loire-Atlantique - 44) comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 5.

ATTRIBUE

un montant total de subvention de 194 444 € pour l'action du Contrat de Développement Métropolitain (CDM) de Nantes Métropole (Loire-Atlantique - 44) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 - annexe 6.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat de Développement Métropolitain (CDM) de Nantes Métropole (Loire-Atlantique - 44) comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 6.

ATTRIBUE

un montant total de subvention de 12 870 € pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes Anjou Bleu Communauté (Maine-et-Loire - 49) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 - annexe 7.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes Anjou Bleu Communauté comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 7.

ATTRIBUE

un montant total de subvention de 68 545 € pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (Maine-et-Loire - 49) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 - annexe 8.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 8.

ATTRIBUE

un montant total de subvention de 89 669 € pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire (Maine-et-Loire - 49) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 - annexe 9.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 9.

ATTRIBUE

un montant total de subvention de 1 606 730 € pour l'action du Contrat de Développement Métropolitain (CDM) de la Communauté Urbaine d'Angers Loire Métropole (Maine-et-Loire - 49) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 - annexe 10.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat de Développement Métropolitain (CDM) de la Communauté Urbaine d'Angers Loire Métropole comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 10.

ATTRIBUE

un montant total de subventions de 150 000 € pour les actions du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes du Pays de Craon (Mayenne - 53) au bénéfice des tiers figurant en 1.1.3 - annexe 11.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses des actions concernées du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes du Pays de Craon (Mayenne - 53) comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 11.

ATTRIBUE

un montant total de subvention de 37 433 € pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes des Coëvrons (Mayenne - 53) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 - annexe 12.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes des Coëvrons (Mayenne - 53) comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 12.

ATTRIBUE

un montant total de subventions de 293 000 € pour les actions du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes du Bocage Mayennais (Mayenne - 53) au bénéfice des tiers figurant en 1.1.3 - annexe 13.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses des actions concernées du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes du Bocage Mayennais (Mayenne - 53) comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 13.

ATTRIBUE

un montant total de subventions de 390 000 € pour les actions du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes de l'Ernée (Mayenne - 53) au bénéfice des tiers figurant en 1.1.3 - annexe 14.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses des actions concernées du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes de l'Ernée (Mayenne - 53) comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 14.

ATTRIBUE

un montant total de subvention de 56 000 € pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes Maine Saosnois (Sarthe - 72) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 - annexe 15.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes Maine Saosnois comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 15.

ATTRIBUE

un montant total de subventions de 148 058 € pour les actions du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 du Pays de la Haute Sarthe (Sarthe - 72) au bénéfice des tiers figurant en 1.1.3 - annexes 16 et 17.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses des actions concernées du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 du Pays de la Haute Sarthe comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexes 16 et 17.

ATTRIBUE

un montant total de subventions de 240 436 € pour les actions du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 du Pays du Perche sarthois (Sarthe - 72) au bénéfice des tiers figurant en 1.1.3 - annexe 18.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses des actions concernées du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 du Pays du Perche sarthois comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 18.

APPROUVE

la liste des actions et des crédits régionaux mobilisés pour le Nord Sarthe (Sarthe - 72) et le Perche Sarthois (Sarthe - 72) au titre du volet territorial du Contrat de plan Etat Région 2015-2020 telles que figurant en 1.1.3 - annexes 15, 16, 17 et 18.

ATTRIBUE

un montant total de subvention de 160 000 € pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes du Pays des Herbiers (Vendée - 85) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 - annexe 19.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes du Pays des Herbiers (Vendée - 85) comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 19.

ATTRIBUE

un montant total de subvention de 50 000 € pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes du Pays de Pouzauges (Vendée - 85) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 - annexe 20.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes du Pays de Pouzauges (Vendée - 85) comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 20.

ATTRIBUE

un montant total de subventions de 623 035 € pour les actions du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie (Vendée - 85) au bénéfice des tiers figurant en 1.1.3 - annexe 21.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses des actions concernées du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie (Vendée - 85) comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 21.

ATTRIBUE

un montant total de subventions de 586 611,29 € pour les actions du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes Sud Vendée Littoral (Vendée - 85) au bénéfice des tiers figurant en 1.1.3 - annexe 22.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses des actions concernées du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes Sud Vendée Littoral (Vendée - 85) comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 22.

ATTRIBUE

un montant total de subventions de 40 000 € pour les actions du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes Vendée Sèvre Autise (Vendée - 85) au bénéfice des tiers figurant en 1.1.3 - annexe 23.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses des actions concernées du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes Vendée Sèvre Autise (Vendée - 85) comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 23.

ATTRIBUE

un montant total de subvention de 87 500 € pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes Vie et Boulogne (Vendée - 85) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 - annexe 24.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes Vie et Boulogne (Vendée - 85) comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 24.

Dans le cadre de l'exécution des Nouveaux contrats régionaux (Ncr) :

AUTORISE

la modification de l'intitulé de l'opération 2015_08436 « projet ESPADON - Energie Marine Renouvelable (EMR) - volet touristique - conception - action 19 » inscrite au Nouveau contrat Régional 2013-2016 de la CARENE (Loire-Atlantique - 44) en l'actualisant en « mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conception d'une terrasse panoramique d'exposition permanente sur les énergies marines renouvelables (EMR) ».

APPROUVE

pour cette même opération 2015_08436, la modification de son coût total de Hors Taxes (HT) en Toutes Taxes Comprises (TTC) sans modification du coût total de 87 000 €.

APPROUVE

pour cette même opération 2015_08436, le changement de bénéficiaire au profit de la CARENE en lieu et place de la Commune de Saint-Nazaire.

APPROUVE

la prorogation de l'arrêté 2014_10423 jusqu'au 2 octobre 2020 afin de permettre l'achèvement de l'action 19 « Espace aquatique - Machecoul - Travaux de rénovation (amélioration énergétique et extension-restructuration) » inscrite au Nouveau contrat Régional 2014-2017 du PETR de Grandlieu, Machecoul et Logne (Loire-Atlantique - 44).

APPROUVE

la prorogation de l'arrêté 2013_06662 jusqu'au 12 novembre 2020 de l'action 4 « Amélioration des déchetteries » inscrite au Nouveau contrat Régional 2013-2016 de la Fédération Retz Atlantique (Loire-Atlantique - 44).

APPROUVE

la prorogation de l'arrêté d'attribution n°2013_04234 jusqu'au 17 décembre 2019, afin de permettre l'achèvement de l'action n°13 « Requalification urbaine de la commune de Saint-Mathurin-sur-Loire - Action UNESCO », inscrite au Nouveau contrat régional 2013-2016 du Pôle Métropolitain Loire Angers (Maine-et-Loire - 49).

Dans le cadre du Fonds Régional d'Etudes Stratégiques :

ATTRIBUE

un montant total de subventions de 183 405 € pour le financement des études et/ou stratégies au bénéfice des tiers figurant en 1.5 - annexe 1.

AUTORISE

le Président à signer les conventions correspondantes avec les bénéficiaires mentionnés en 1.5 -

annexe 1 conformément au modèle de convention-type approuvé par délibération de la Commission permanente du 8 juillet 2013.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses des études comme indiqué dans le tableau figurant en 1.5 - annexe 1.

APPROUVE

la convention modificative à la convention n° 2015_03536 approuvée le 10 avril 2015 et signée le 17 avril 2015 avec la Communauté d'agglomération du Choletais (Maine et Loire - 49) pour la révision de son SCoT telle que figurant en 1.5 - annexe 2.

AUTORISE

la Présidente à signer ladite convention modificative.

Dans le cadre du Fonds Régional de Développement des Communes :

ATTRIBUE

un montant total de subventions de 900 551 € pour les 25 dossiers, figurant en 2.1 - annexe 1, dans le cadre de l'enveloppe déjà affectée au titre du Fonds Régional de Développement des Communes.

AUTORISE

la prise en compte de rétroactivité exceptionnelle pour les projets des Communes, telle que mentionnée dans le tableau figurant en 2.1 - annexe 1.

AUTORISE

la prise en compte des dépenses à compter du 19 mai 2016 pour le versement du solde de la subvention de 59 500 € attribuée à la Commune de Saint-Fort (Mayenne - 53) par arrêté n° 2018_03946.

AUTORISE

la prise en compte des dépenses à compter du 14 mars 2017 pour le versement d'un acompte de la subvention de 25 477 € attribuée à la Commune de Maillé (Vendée - 85) par arrêté n° 2017-08934.

AUTORISE

la prise en compte des dépenses à compter du 13 octobre 2017 pour le versement d'un acompte de la subvention de 42 848 € attribuée à la Commune de Mouilleron-Saint-Germain (Vendée - 85).

APPROUVE

la modification du montant de la dépense éligible à hauteur de 982 684 € HT au lieu de 950 400 € HT, dans le cadre de l'aide accordée à la Commune de Longué-Jumelle (Maine-et-Loire - 49) par délibération de la Commission permanente du 16 février 2018 par arrêté n° 2018_00843.

AUTORISE

la prise en compte des dépenses à compter du 17 mai 2016 pour le versement du solde de la subvention de 12 000 € attribuée à la Commune de Nuaillé (Maine-et-Loire - 49) par arrêté n° 2017_01183.

ANNULE

la subvention de 19 503 € accordée à la Commune de Maisdon-sur-Sèvre (Loire-Atlantique - 44) par arrêté n° 2018_07989 lors de la Commission permanente du 13 juillet 2018.

ANNULE

la subvention de 20 000 € accordée à la Commune de Levaré (Mayenne - 53) par arrêté n° 2018_00901 lors de la Commission permanente du 16 février 2018.

ANNULE

la subvention de 29 126 € accordée à la Commune de Saint-Denis-du-Maine (Mayenne - 53) par arrêté n° 2018_14119 lors de la Commission permanente du 23 novembre 2018.

ANNULE

la subvention de 11 560 € accordée à la Commune de La Caillère-Saint-Hilaire (Vendée - 85) par arrêté n° 2017_04159 lors de la Commission permanente du 31 mars 2017.

ANNULE

la subvention de 28 640 € accordée à la Commune de La Réorthie (Vendée - 85) par arrêté n° 2018_01019 lors de la Commission permanente du 16 février 2018.

ANNULE

la subvention de 11 000 € accordée à la Commune de Sigournais (Vendée - 85) par arrêté n° 2017_01431 lors de la Commission permanente du 3 février 2017.

Dans le cadre de l'accompagnement des territoires qui s'engagent en faveur de la construction ou de la rénovation de leurs écoles :

ATTRIBUE

un montant total de subventions de 690 697 € pour soutenir 14 projets d'investissements scolaires portés par des Communes figurant en 2.2 - annexe 1, dans le cadre de l'enveloppe déjà affectée pour l'accompagnement des territoires qui s'engagent en faveur de la construction ou la rénovation de leurs écoles.

AUTORISE

la prise en compte de rétroactivité exceptionnelle pour les projets des Communes, telle que mentionnée dans le tableau figurant en 2.2 - annexe 1.

Dans le cadre de la Revitalisation des Centres Bourgs :

ATTRIBUE

un montant de 6 885 € pour le financement d'une étude urbaine préalable sur le devenir du cœur de ville de la Commune de Savenay (Loire-Atlantique - 44) au titre de la mesure 29 du Pacte Régional pour la ruralité, revitalisation des centres bourgs.

AFFECTE

une autorisation de programme d'un montant correspondant de 6 885 €.

ATTRIBUE

un montant de 150 000 € pour le financement de l'aménagement de l'Avenue du Général De Gaulle de la Commune de Treillières (Loire-Atlantique - 44) au titre de la mesure 29 du Pacte Régional pour la ruralité, revitalisation des centres bourgs.

AFFECTE

une autorisation de programme d'un montant correspondant de 150 000 €.

ATTRIBUE

un montant de 150 000 € pour le financement de la phase 1 (2018/2019) - Diagnostics et démolitions de bâtiments vétustes et de la phase 2 - Études et aménagements de la Commune de Cossé-le-Vivien (Mayenne - 53) au titre de la mesure 29 du Pacte Régional pour la ruralité, revitalisation des centres bourgs.

AFFECTE

une autorisation de programme d'un montant correspondant de 150 000 €.

ATTRIBUE

un montant de 150 000 € pour le financement des travaux de réhabilitation de la place de l'Hôtel de Ville de la Commune de Montaigu-Vendée (Vendée - 85) pour la Commune déléguée de Montaigu au titre de la mesure 29 du Pacte Régional pour la ruralité, revitalisation des centres bourgs.

AFFECTE

une autorisation de programme d'un montant correspondant de 150 000 €.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses du projet de réhabilitation de la place de l'Hôtel de Ville de la Commune de Montaigu-Vendée (Vendée - 85) au titre de la mesure 29 du Pacte Régional pour la ruralité à compter du 29 septembre 2017.

Dans le cadre du Réseau Rural Régional :

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 45 000 € au titre de l'animation et du pilotage du Réseau Rural Régional.

Dans le cadre du Dispositif régional en faveur de la modernisation de l'artisanat, du commerce et des services en milieu rural (MACS) :

APPROUVE

les termes de l'avenant n°1 à la convention MACS du Syndicat Mixte du Perche Sarthois (Sarthe - 72), figurant en 3.1.2 - annexe 1 prolongeant son délai de validité jusqu'au 2 décembre 2019.

AUTORISE

la Présidente à signer ledit avenant n°1.

APPROUVE

la modification de l'objet de la dépense de l'arrêté n°2017.08737 au bénéfice de l'entreprise Nord Anjou Automobiles au titre du MACS du PETR Segréen (Maine et Loire - 49), figurant en 3.1.3 - annexe 1.

APPROUVE

la modification de l'objet de la dépense de l'arrêté n° 2018.10008 au bénéfice de l'entreprise Romain DEBAIN au titre du MACS du PETR Segréen (Maine et Loire - 49), figurant en 3.1.3 - annexe 1.

ATTRIBUE

un montant total de subventions de 9 114 € au bénéfice de deux entreprises sur les crédits Région du MACS du Syndicat Mixte du Pays de la Haute Sarthe (Sarthe - 72), figurant en 3.1.3 - annexe 2.

ATTRIBUE

un montant total de subventions de 38 594 € au bénéfice de sept entreprises sur les crédits Région du MACS du Syndicat Mixte du Pays du Perche Sarthois (Sarthe - 72), figurant en 3.1.3 - annexe 3.

ATTRIBUE

un montant total de subventions de 26 480 € au bénéfice de six entreprises sur les crédits Région du MACS du PETR Vallée du Loir (Sarthe - 72), figurant en 3.1.3 - annexe 4.

APPROUVE

la modification de la dépense subventionnable et de la subvention attribuée à l'entreprise « Chevreux père et fils » (arrêté n°2018.02614) au titre du MACS du PETR Vallée du Loir (Sarthe - 72), figurant en 3.1.3 - annexe 4.

APPROUVE

la modification de l'objet de la dépense au bénéfice de l'entreprise « Toutes Vernies » (arrêté n°2018.10010) et approuve la prise en compte des dépenses à compter du 1er décembre 2017 au titre du MACS du PETR Vallée du Loir (Sarthe - 72), figurant en 3.1.3 - annexe 4.

APPROUVE

la prolongation de l'arrêté n°2017.03893 au 6 avril 2019 pour l'entreprise « JS ELEC » au titre du MACS du PETR Vallée du Loir (Sarthe - 72).

Dans le cadre du partenariat avec l'Union régionale des conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement :

ATTRIBUE

une subvention de fonctionnement de 25 000 € pour une dépense subventionnable de 88 140 € TTC à l'Union régionale des conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement pour l'exercice 2019.

AFFECTE

une autorisation d'engagement correspondant pour un montant de 25 000 €.

APPROUVE

les termes de la convention entre la Région des Pays de la Loire et l'Union régionale des conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement, telle que figurant en 5.1 - annexe 1.

AUTORISE

la Présidente à signer ladite convention.

Dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région - Volet Territorial :

APPROUVE

l'avenant à la convention territoriale du territoire Sud Vendée (Vendée - 85) du Contrat de plan Etat-Région 2015-2020 tel que figurant en 5.2 - annexe 1.

AUTORISE

la Présidente à signer ledit avenant.

APPROUVE

la prorogation de l'arrêté d'attribution n°2015_04550 jusqu'au 16 avril 2020 afin de permettre l'achèvement de l'action « Aménagement des zones de solidarité à la Faute sur Mer (Phase 1) », inscrite au Contrat Régional de Solidarité Territoriale à laquelle il se rattache.

Fonds régional d'urgence - information relative aux montants alloués

PREND ACTE

des montants de subventions attribuées par arrêté dans le cadre du fonds régional d'urgence au titre des intempéries de mai et juin 2018 figurant dans le tableau présenté en 5.3.1 - annexe 1.

Fonds régional d'urgence - dispositions particulières d'intervention au titre des intempéries de mai et juin 2018 :

APPROUVE

la modification de la date limite de dépôt des dossiers du 31 décembre 2018 au 30 juin 2019 figurant au sein du règlement d'intervention du fonds régional d'urgence au titre des intempéries de mai et juin 2018 tel que présenté en 5.3.2 - annexe 1.

Dans le cadre des avis de la Région sur les projets arrêtés des Schémas de Cohérence territoriale :

ÉMET

un avis favorable sur le projet arrêté de Schéma de cohérence territoriale de la Communauté de communes du Bocage Mayennais (Mayenne - 53), sous réserve de la prise en compte des observations en matière de transports, tels que précisées dans l'avis présenté en 5.4.1 - annexe 1.

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ